

La campagne de **BOURSES de COLLEGE** est ouverte.

La date limite des demandes est fixée au :

Jeudi 19 octobre 2023

Attention : Un dossier reçu après cette date serait irrecevable !

Vérifiez votre éligibilité :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Revenus fiscal de référence 2022	16 885 €	20 781 €	24 677 €	28 573 €	32 471 €	36 367 €	40 263 €	44 160 €

Pour effectuer votre demande, connectez-vous au portail Scolarité-Services à l'adresse suivante :

<https://teleservices.education.gouv.fr/>

avec votre code **parent** EduConnect ou votre code FranceConnect

A noter : Si vous avez effectué une demande l'an passé pour votre enfant **ET** coché la case « **actualisation des données fiscale** », vous n'avez rien à faire cette année, la demande est automatique. Vous allez recevoir un accusé réception. En cas de doute, appelez le collège.

Si vous rencontrez des difficultés pour saisir votre demande vous pouvez :

- **Demander un formulaire « papier »** à l'accueil du collège
 - Pièces à fournir avec la demande :
 - Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2023 du demandeur
 - celui du concubin s'il y a lieu et, dans ce cas, une attestation de la CAF ou MSA indiquant les noms des enfants à charge.
 - RIB
- Contacter l'accueil de l'établissement au 02.40.78.53.98 et **prendre un rdv** pour être accompagné dans cette démarche